



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Remerciements

Défendre avec vous nos convictions



Je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui, à une très forte majorité, m'ont renouvelé leur confiance pour continuer à préserver l'unité et le pluralisme de l'AMF. C'est pour moi un très grand honneur de servir et de représenter tous les maires de France.

Nous venons tous d'horizons différents mais l'AMF, notre maison commune, nous

rassemble : urbains, comme ruraux, maires de petites communes ou de grandes villes, maires de droite, de gauche ou du centre comme ceux qui n'ont pas d'étiquette politique affichée. La force de l'AMF, c'est aussi que chaque adhérent puisse librement choisir son président, ce qui lui confère une forte légitimité pour défendre nos convictions communes.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour garantir le pluralisme et l'unité de l'AMF.

Dans un contexte de crise profonde, les élus présents à l'occasion du 94^e congrès ont rappelé que le soutien de l'économie nationale, la croissance, l'emploi et la solidarité passent, en grande partie, par l'action de leurs collectivités respectives.

C'est pourquoi nous réclamons avec force l'instauration d'un véritable pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités ; nous devons arrêter ensemble, en partenaires responsables, les mesures à prendre dans l'intérêt de nos concitoyens.

Dans les mois et les années qui viennent, de grands chantiers nous attendent dans un contexte économique et financier très difficile. Vous pouvez compter sur l'AMF et ses services, que je remercie de leur action et auxquels je renouvelle ma pleine confiance, pour porter vos attentes, vos ambitions et vos exigences.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Bilan du 94^e Congrès



Cette année, les échanges ont été empreints d'une certaine gravité et ont confirmé le grand sens des responsabilités des élus locaux de notre pays, pour qui l'intérêt général, thème central de ce Congrès, est le moteur de leur engagement au quotidien.

Dès la première journée, les maires d'Outre-mer ont, avec conviction, fait entendre leur souhait d'être considérés comme des atouts pour la France, porteurs d'une richesse inestimable. Territoires diversifiés et si différents, entre eux et, plus encore, avec la métropole, ils demandent ardemment, au nom de l'unité nationale, que le pouvoir central adapte davantage ses règles pour les aider à faire face à leurs enjeux spécifiques.

Les collectivités, un atout face à la crise

Au cours des trois journées suivantes, les élus ont demandé un dialogue construit et respectueux avec l'Etat qui permette à chacun de faire entendre sa voix et d'être écouté avec la même considération. La décentralisation, instaurée en 1982 et inscrite dans notre Constitution depuis 2003, doit prendre toute sa place et s'appuyer sur l'esprit

de responsabilité des élus.

Ces derniers considèrent que les collectivités, souvent mises injustement en accusation pour leurs dépenses, doivent être, au contraire, considérées comme un atout pour faire face à la crise. Parfaitement conscients des difficultés liées à la situation financière nationale et européenne, ils estiment que le redressement des finances publiques ne peut passer que par une action commune et solidaire pour contribuer à l'effort national, et non par des injonctions de l'Etat aux collectivités de dépenser moins.

Il faut rappeler que les emprunts des collectivités locales financent exclusivement leurs investissements, qui représentent plus de 70% de l'investissement public national.

Le soutien de l'économie nationale, le développement de la croissance et de l'emploi passent donc en grande partie par l'action des collectivités.

Face à la grave crise de l'accès aux liquidités bancaires qui met en péril leur capacité d'investissement, les congressistes se sont félicités du dispositif de secours de cinq milliards de prêt mis en place par la CDC et de la création d'une banque publique de



LA VIE DE L'AMF

94^e congrès

Ils ont dit...

P.2

PARTENARIATS

Développement durable

Rubans

P.3

PRATIQUE

Baromètre financier

Edition 2011

P.5

BLOC NOTE

TIC

Paroles d'élus

P.6



financement des collectivités. En outre, ils ont demandé au gouvernement et au Parlement, par la voix du président de l'AMF, la création, le plus rapidement possible, d'une Agence de financement des collectivités locales qui permettra aux collectivités de disposer de leur propre outil de financement, en complément de l'offre bancaire.

Les élus ont par ailleurs rappelé leur attachement au développement de l'intercommunalité comme outil au service de projets territoriaux. Depuis 1992, l'intercommunalité a pris son essor pour répondre aux besoins des territoires en matière de développement de politiques et de services. Il revient maintenant aux élus de travailler à une plus grande mutualisation des projets et des moyens. Rappelant qu'il est important que l'ensemble des communes soient rattachées à des communautés, l'AMF a confirmé son soutien à l'objectif de couverture totale du territoire.

Les élus demandent également avec force que leurs préoccupations soient entendues. Concernant la question d'actualité de l'élaboration des schémas (SDCI), il est indispensable de disposer de temps pour la réflexion et la concertation, avant la décision. C'est la raison pour laquelle la date du 31 décembre 2011 ne doit pas être une date couperet et qu'il faut qu'une disposition législative (PPL Sueur ou Pélissard) soit adoptée avant la fin de la législature pour permettre de la dépasser, afin que le dernier mot revienne aux élus.

En outre, les élus membres des CDCI ont été invités à jouer pleinement leur rôle, au nom de tous ceux qu'ils représentent, pour que le travail d'élaboration de la carte se fasse dans un esprit de dialogue et de responsabilité. Au final, les élus ont appelé à l'instauration d'un véritable pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités, en partenaires responsables, afin de discuter ensemble des mesures à prendre pour l'intérêt général.

A la veille de l'élection présidentielle de 2012, élection majeure dans la vie de notre pays, le Congrès a donné mandat au Bureau de l'AMF pour interpellier les futurs candidats sur leur vision de l'organisation territoriale du pays, et plus particulièrement sur la place et le rôle des communes et de leurs intercommunalités pour faire face aux enjeux des cinq prochaines années.

94^e CONGRÈS

ILS ONT DIT ...

Jean-Pierre Bel



« Comme je l'ai annoncé dès mon discours d'investiture le

1^{er} octobre dernier, nous proposerons d'organiser des Etats généraux de la démocratie territoriale. L'objectif est de nous tourner enfin vers vous, vers les 550 000 élus municipaux de France.

Le Sénat [...] est légitime à prendre une telle initiative. Mieux, c'est son devoir. La créativité vient d'abord du terrain : c'est pour cela, pour vous écouter, vous associer, vous entendre, que les Etats généraux vont vous donner la parole qui vous a été trop souvent confisquée. »

François Fillon



« Nous avons mobilisé 3 milliards d'euros sur les fonds

d'épargne des Français pour permettre de financer à la fin de 2011 et au début de 2012 les projets d'investissement des collectivités et des hôpitaux publics. J'ai bien entendu votre inquiétude sur la question de savoir si ces fonds seraient suffisants par rapport aux besoins des collectivités, je vous indique dès aujourd'hui que nous sommes prêts, avec la Caisse des dépôts et consigna-

tions, à porter à 5 milliards le niveau de ces fonds pour faire en sorte que les dépenses de la fin de l'année et du début de l'année 2012 soient assurées. »

François Baroin



« Il n'est pas question pour l'Etat de s'opposer à ce dispositif [Agence de financement].

C'est une volonté, nous l'enregistrons. Nous constatons avec intérêt cette volonté de coordonner le dispositif, mais il est du devoir de l'Etat de mettre tout le monde au même niveau : c'est-à-dire que les collectivités locales ont leur part à prendre en matière de partage de l'effort de réduction du déficit public. »

Bertrand Delanoë



« Et nous, dans nos communes,

qu'elles soient de 500 habitants ou de 2 millions d'habitants, nous savons à quel point c'est précisément dans ces périodes douloureuses qu'il faut préserver les valeurs communes, qu'il faut préserver l'idée même du « vivre ensemble ». [...] Lorsque nous tentons dans la difficulté de faire vivre le service public municipal, ce n'est pas par caprice, ce n'est pas pour notre gloire, c'est parce que le lien social est tellement

fragile, parfois tellement abîmé qu'il ne reste plus parfois dans nos villages et dans nos villes que cette équipe municipale et ces agents pour faire en sorte que le « vivre ensemble » ait encore un sens. »

Jacques Pélissard



« À travers la création de cette

Agence [de financement], les collectivités locales démontrent leur maturité. Pour la première fois sur un sujet financier aussi important, elles ont décidé de se prendre en charge elles-mêmes sans demander la garantie de l'Etat. Ce projet n'a pas pour vocation d'augmenter la dette mais simplement de sécuriser les financements des investissements publics locaux et d'en optimiser le coût. Il s'inscrit dans une logique de pleine responsabilité des collectivités territoriales. »

André Laignel



« Notre devoir, notre seule chance de l'avenir commun,

c'est d'être, pour citer Victor Hugo, « une force qui va », une force qui va au service de nos communes, une force qui va au service des Françaises et des Français, une force qui va au service de la République. Alors, ensemble, exigeons cette nouvelle étape de la décentralisation qui rapprochera les élus des citoyens, qui mobilisera nos collectivités locales, qui libèrera les énergies, qui donnera à la France un élan dont elle a à l'évidence le plus grand besoin. »

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

Jacques Pélissard a été réélu à la présidence de l'AMF, avec 64,11% des suffrages exprimés (12 226). André Laignel a obtenu 35,89% des voix. Par ailleurs, le Bureau et le Comité directeur* ont été élus avec 13 092 voix, soit 97,14 % des suffrages exprimés.

* Liste des membres sur www.amf.asso.fr

PARTENARIATS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

9^e CONCOURS DES RUBANS



Organisée par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia avec le soutien de la Caisse des Dépôts, GDF Suez et Eiffage, la remise des trophées du concours des « Rubans du développement durable » a eu lieu le 30 novembre dernier au Sénat, en présence de Jean-Pierre Bel. Ce label distingue pour deux ans les collectivités territoriales qui intègrent le développe-

ment durable dans l'ensemble de leurs politiques, et mettent en œuvre des actions avec des réalisations significatives, innovantes ou exemplaires.

Sept collectivités ont ainsi été récompensées : Besançon (25), Saint-Egrève (38), Saint-Priest-sous-Aix (87), la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (95), Saint-Etienne et Saint-Etienne-Métropole (42), le conseil général de la Martinique (972) et le conseil régional des Pays de la Loire. Par ailleurs, onze collectivités ont obtenu le renouvellement de leur label jusqu'en 2013.

CONTACT Palmarès sur : www.rubansdudeveloppementdurable.com

CAISSE DES DÉPÔTS PARTENARIAT AVEC L'AMF



La Caisse des dépôts et l'AMF ont signé en novembre dernier une convention cadre triennale de partenariat visant à accroître la coopération entre les deux institutions. Elle se traduira notamment par un renforcement des actions d'information et de formation destinées aux élus. Elle prévoit ainsi de mener en commun des études, de réaliser des publications et d'organiser des formations à destination de leurs publics respectifs.

CONTACT www.caissedesdepots.fr

ÉLECTIONS

CAMPAGNE CIDEM



L'association Civisme et démocratie (Cidem) lance, en partenariat avec l'AMF et le ministère de l'Intérieur, sa campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales et au vote. En effet, en 2012, les citoyens

seront appelés aux urnes pour les élections présidentielles et législatives.

La campagne qui se décline en deux volets (affiches, dépliants puis Internet) invite les citoyens à s'inscrire avant le 31 décembre 2011.

CONTACT www.monservice.public.fr

HABITAT PRIVÉ

FORUM SUR L'ANAH

Le Forum des politiques de l'habitat s'est tenu le 10 novembre à Paris. Cette journée s'est ouverte par la signature d'une charte entre l'Anah, l'Etat et ses partenaires parmi lesquels l'AMF. Cette charte traduit l'engagement des signataires à promouvoir une approche globale du territoire, dans sa dimension urbaine, économique et sociale et à développer l'expertise pour mieux répondre aux enjeux du parc privé.

CONTACT www.anah.fr

PRIX DE L'INNOVATION

TROPHÉES TERRITORIA



L'Observatoire Territoria récompense le dynamisme et l'efficacité de la gestion des collectivités territoriales, en attribuant un trophée aux expériences et innovations selon trois critères : innovation, aptitude à être repris par d'autres collectivités et bonne utilisation des deniers publics. Les lauréats du prix Territoria 2011 ont été distingués le 16 novembre au Sénat.

Les projets récompensés cette année sont consultables sur le site territoria.

CONTACT www.territoria.asso.fr

HANDICAP

ACCESSIBILITÉ



Organisé par Urbaccess, le salon européen de l'accessibilité et de la conception universelle se tiendra les 19 et 20 janvier prochain au CNIT de la Défense à Paris. A

cette occasion, les entreprises françaises et européennes spécialisées dans l'accessibilité ainsi que les institutionnels et les collectivités territoriales présenteront leurs solutions, leur savoir-faire et les bonnes pratiques existantes. L'accessibilité de tous les espaces publics à l'horizon 2015 est l'objectif fixé par la loi relative à l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005.

CONTACT www.urbaccess.fr

AGENDA

10 JANVIER

Commission des finances et de la fiscalité locale

11 JANVIER

Entretien avec Dominique Baudis, Défenseur des droits *

19 JANVIER

Bureau de l'Association des maires de France

9 FÉVRIER

Comité directeur de l'Association des maires de France

* Rendez-vous de Jacques Péliassard, président de l'AMF

Textes officiels



RESSOURCES HUMAINES PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Après six ans d'attente, le décret du 8 novembre 2011 fixe enfin le cadre juridique de la participation financière des collectivités à la protection sociale de leurs agents (maintien du salaire et mutuelle santé).

Ce décret prévoit deux dispositifs, la labellisation et la convention, qui pourront être différents pour le risque santé et pour le risque prévoyance (complément de salaire). Dans la labellisation, l'agent choisit librement son contrat dans une liste nationale de contrats labélisés par des organismes extérieurs indépendants. Dès lors qu'elle a voté le principe et les conditions de sa participation, la collectivité apporte sa contribution, quel que soit le contrat choisi. Ce système a les avantages de la simplicité (auto-

maticité, offres multiples, pas d'intermédiaires, portabilité des droits). Dans le cadre de la convention, l'employeur sélectionne un seul contrat par un appel à concurrence et sur la base d'un cahier des charges élaboré sous sa responsabilité. Le contrat a donc l'avantage de s'adapter parfaitement aux spécificités de la collectivité. La participation financière est versée sous forme d'un montant unitaire, soit directement aux agents, soit aux organismes d'assurance qui seront tenus de le répercuter intégralement en déduction de la cotisation. Ces deux dispositifs ne seront toutefois pas opérationnels avant juillet 2012.

Référence : décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011

Des dispositions transitoires sont prévues pour les autorisations de construire déposées avant l'entrée

en vigueur de la réforme.

Référence : ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 (JO du 17/11/2011)



VENTE DES MÉTAUX INTERDICTION DES TRANSACTIONS EN LIQUIDE

L'augmentation importante des vols a pour conséquence l'accroissement des vols de métaux. Ces derniers se traduisent par le saccage des déchèteries, la dégradation d'équipements publics sur la voirie, le vandalisme dans les chantiers et bâtiments en construction ou les pillages organisés dans les infrastructures de transport et les lignes électriques. Ces dégâts ont des conséquences humaines et financières lourdes : risques d'accidents pour les agents, arrêt de l'exploitation et perturbations du ser-

vice, nécessité de remise en état. Le produit de ces vols est vendu à des professionnels de la récupération des métaux. Afin d'augmenter la traçabilité des ventes, la loi de finances rectificative pour 2011 du 29 juillet 2011 a interdit l'utilisation d'argent liquide pour l'achat de métaux. De plus, ces transactions sont fiscalisées, les personnes achetant des métaux étant tenues de déclarer aux services fiscaux l'identité et l'adresse des vendeurs et le cumul annuel des achats effectués auprès de chacun d'entre eux.



URBANISME DÉFINITION DE LA SURFACE

Conformément à la loi Grenelle 2, une ordonnance a été publiée pour unifier et simplifier les surfaces (SHOB/SHON) prises en compte en urbanisme.

La nouvelle définition de la surface est la « somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculé à partir du nu intérieur des façades du bâtiment », déduction faite de certaines surfaces (combles, aires de stationnement...). Elle majore les droits à construire d'environ 10% en moyenne. L'épaisseur des murs dans les projets n'est plus prise en compte ce

qui ne pénalise plus les efforts d'isolation.

En revanche, deux définitions de la surface de plancher subsistent en urbanisme, qui partent d'une base commune : celle prise en compte pour le calcul des taxes (article L.331-10 du code de l'urbanisme) et celle, objet de la présente ordonnance, qui sert à déterminer le champ des autorisations de construire.

Après publication d'un décret, ces dispositions entreront en vigueur le 1er mars 2012. D'ici là, les collectivités peuvent procéder à une adaptation de leur PLU/POS par modification simplifiée pour en tenir compte.



MARIAGE LIEU DE CÉLÉBRATION

L'AMF vient d'obtenir un assouplissement des conditions de célébration du mariage. L'article 74 du code civil imposait de célébrer le mariage « dans la commune où l'un des époux avait son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue ». Or cet article était appliqué de manière hétérogène par les officiers d'état civil, qui acceptaient ou non de célébrer les mariages dans la commune de résidence des parents. Les récentes dispositions relatives à la lutte contre les mariages frauduleux et en particulier la circulaire du 22 juin 2010 ont

supprimé la notion « d'attachement familial à la commune », souvent invoquée par les futurs époux. L'AMF est donc intervenue auprès du Garde des Sceaux, en février dernier, et a demandé une modification de l'article 74 du Code civil pour que la commune domicile du père ou de la mère d'un des deux époux soit également lieu de célébration possible du mariage. C'est chose faite avec l'article 15 quater de la loi relative à la répartition des contentieux qui sera bientôt publiée*.

*Elle fait actuellement l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel.

Étude sur les conséquences de la réforme de la TP

L'AMF dispose d'une étude sur les conséquences pratiques de cette réforme afin d'envisager les stratégies à adopter par les collectivités.

C'est l'AFIGESE, qui réunit les professionnels des finances, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques locales, qui a réalisé l'étude sur six thèmes :

- Le pacte fiscal et financier communautaire : plusieurs corrections techniques sont demandées, afin que les communautés puissent disposer d'une information fiscale permettant d'établir un diagnostic fiscal pertinent.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : quel est l'impact de la réforme sur la répartition de cet outil péréquateur ? Si la DSC est déconnectée du nouveau panier fiscal, il sera indispensable, au mieux de la modifier, au moins de la geler.
- L'impact sur les entreprises : plusieurs améliorations du dispositif sont demandées, notam-

ment la communication aux collectivités locales des déclarations TP 2010 des entreprises ou le relèvement des IFR.

- L'impact de la réforme sur les entreprises parisiennes : la réforme s'est traduite par une augmentation de leur charge fiscale, toutefois atténuée par plusieurs mécanismes.
- La redéfinition de la stratégie fiscale d'une commune isolée : celle-ci a été dans l'obligation de prendre une dizaine de décisions relatives à la fiscalité, à la réduction des dépenses et à l'accueil des entreprises.
- Le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation : son application a conduit à des inégalités entre les contribuables. Malgré l'ajustement en LF 2011, de nouvelles corrections techniques apparaissent nécessaires.

BAROMÈTRE FINANCIER ÉDITION 2011

Les résultats du Baromètre financier 2011 des communes et des communautés, réalisé par l'AMF et le groupe Caisse d'épargne, ont été présentés à l'occasion du 94e Congrès des maires et des présidents de communautés de France. Un quart des maires de communes de moins de 20 000 habitants et 69 % des maires de communes de plus de 20 000 habitants indiquent rencontrer des difficultés d'accès au crédit bancaire. Ce constat inquiète maires et présidents de communautés qui indiquent dans 40 % des cas envisager de retarder les investissements futurs.

Dans un contexte de crise financière, le baromètre 2011 se fait l'écho, malgré tout, de la volonté des élus de maintenir les investissements prévus. Les maires et présidents indiquent donner priorité à la voirie, l'urbanisme et le logement, ainsi que le secteur scolaire et périscolaire. Un focus est réalisé sur la réforme territoriale :

66 % des présidents interrogés s'estiment assez informés de ses conséquences.

DÉPENSES COMMUNALES ACTUALISATION DU PANIER DU MAIRE

Comme chaque année, l'actualisation de l'indice de prix des dépenses communales a été diffusée lors du Congrès des maires de France. A la fin du deuxième trimestre 2011, cet indice est en hausse de + 1,8 % sur les quatre derniers trimestres, contre + 1,7 % pour l'indice des prix à la consommation hors tabac. Après avoir connu, mi-2010, pour la première fois, une progression moins dynamique que le taux d'inflation des ménages, il progresse donc à nouveau plus rapidement que celui-ci.

Sur l'ensemble de la période 1999-2010, l'écart entre l'inflation supportée par les communes et celle des ménages s'élève à 0,8 point en moyenne chaque année.

www.amf.asso.fr (réf BW 8105)

Déclaration Rio + 20

En vue du prochain sommet de la Terre qui se déroulera à Rio en juin 2012, l'AMF et l'ensemble des associations de collectivités locales ont adressé au Secrétariat général de l'ONU, le 1er novembre dernier, une « déclaration des collectivités territoriales françaises pour Rio + 20 ». Cette déclaration a pour objectif de réaffirmer le rôle prépondérant des collectivités dans la mise en œuvre du développement durable. Il s'agit notamment de faire reconnaître leur statut dans le cadre des processus organisés par l'ONU pour la lutte contre les changements climatiques et le développement durable.

Voir sur www.amf.asso.fr

Offres anormalement basses

Le 9 novembre 2011, la Fédération française du bâtiment (FFB) et l'Association des maires de France se sont engagées dans une action de sensibilisation des collectivités locales et des entreprises au problème des offres anormalement basses.

Dans le cadre d'une charte commune, la FFB et l'AMF préconisent certaines méthodes de détection de ces offres anormalement basses et rappellent l'obligation de solliciter des précisions auprès de leur auteur en utilisant notamment un questionnaire type, élaboré par la FFB. Textes disponibles sur le site de l'AMF.

Déclaration des imprimés

Comme toutes les organisations qui émettent plus de cinq tonnes par an de papiers, les collectivités ont l'obligation légale de déclarer les quantités de papiers émises et de payer la contribution financière correspondante. Seuls les documents issus d'une obligation légale ou réglementaire sont exemptés de contribution. Les quantités de papiers doivent être déclarées auprès de l'éco-organisme des papiers EcoFolio.

CONTACT <https://amont.ecofolio.fr>



« 36 000 pour le tri »

L'organisation du recyclage des déchets d'emballages est susceptible d'avoir des impacts sur de nombreux aspects de la vie communale : aménagement de l'espace public et des logements, maintien de la propreté dans les espaces publics, organisation des manifestations sportives et culturelles, information des familles, accueil des touristes et des nouveaux arrivants. Eco-Emballages et l'AMF organiseront des rencontres entre maires sur ces thèmes à partir de janvier 2012.



Inondation et collectivités locales

Dans une note commune à l'attention des maires et des présidents d'EPCI, disponible sur le site de l'AMF (réf : CW10758), l'AMF, le ministère de l'Ecologie et le CEPRI présentent le nouveau cadre pour la prévention et la gestion du « risque inondation » et son impact sur les collectivités territoriales. Au-delà de l'évaluation préliminaire, en cours, des risques à l'échelle du bassin hydrographique, la note

appelle l'attention des élus sur l'importance de l'identification, d'ici septembre 2012, des « territoires à risque important ».



Le maire et l'ingénierie

Au moment où l'ingénierie publique de l'Etat dans le champ concurrentiel disparaît, à l'exception de l'ATESAT, la construction d'un nouvel équipement ou la mise en œuvre d'un aménagement nécessite plus que jamais une bonne formalisation des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour obtenir une réalisation de qualité.

Ce memento réalisé par l'AMF et l'IDDRIM présente les principales étapes de cette démarche, en particulier dans les rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

CONTACT www.amf.asso.fr



Paroles d'élus

La parution du tome 7 de Paroles d'élus, intitulé « Liberté, égalité, connectés 2.0 » a été l'occasion pour les associations d'élus partenaires de se prêter au jeu des dédicaces, dans le cadre du Salon des maires et des collecti-

ités locales, sur le stand de France Télécom Orange. Pierre Jarlier, qui représentait l'AMF, a souligné l'intérêt de cet ouvrage à forte valeur pédagogique. La conférence de presse du lancement de ce dernier tome s'est tenue quant à elle dans les locaux de l'AMF le 16 novembre. Extraits sur le site www.parolesdelus.com.

CONTACT mairie2000@amf.asso.fr

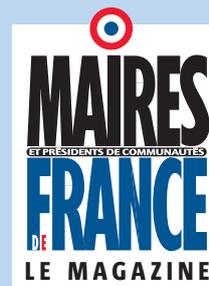


Dématérialisation des marchés publics

Une nouvelle date clé dans la dématérialisation des marchés publics. A compter du 1er janvier 2012, les acheteurs publics ne pourront plus refuser de recevoir les plis électroniques (candidatures et offres) pour les achats de plus de 90 000 euros hors taxes quel que soit l'objet du marché (fournitures, travaux ou services).

La direction des Affaires juridiques de Bercy a publié une fiche sur ce sujet, ainsi qu'une seconde fiche sur les formats de fichiers qui peuvent être utilisés par les acheteurs ou par les entreprises.

CONTACT <http://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics>



DOSSIER

Évaluation des politiques publiques locales

TERRITOIRES

Mobilité : ces villes qui ont augmenté la part modale du vélo

INITIATIVES

Culture : Fête de la science

JURIDIQUE

Les collaborateurs occasionnels du service public

sur www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
inkl
ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNALITÉS DE FRANCE

Supplément au n° 286, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli

Avec le concours des services de l'AMF -

Conception graphique CREAPRESS -

Maquettiste-mise en page : Stéphane

Camara - Impression : Gibert Clarey SA,

51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie

Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN

1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Agences régionales de santé : conseil de surveillance (titulaire ; suppléant)

Poitou-Charentes : Jean-Claude Cubaud, maire de l'Isle-Jourdain - 86 ; Jean-Michel Bolvin, maire de Saint-Armand-de-Montmoreau - 16

Pays de la Loire : Alain de la Garanderie, maire de Machecoul - 44 ; Jean-Claude Antonini, maire d'Angers - 49

Comité national « Trames verte et bleue » : Pierre Ducout, maire de Cestas - 33 ; Claude Duval, maire de Mellé - 35

Conférence nationale des services d'incendie et de secours : Alain David, maire de Cenon - 33 ;

Roland Darrouzès, maire de Lamanon - 13 ; Jacques Cotel, maire de Breteuil - 60 ; Jean Proriot, maire de Beauzac - 43 (titulaires) Jean-Paul Vinchelin, maire de Neuves-Maisons - 54 ; Gilbert Sauvan, maire de Castellane - 04 ; Pierre Morel-a-l'Huissier, maire de Fournels - 48 ; Jean-Marc Leoutre, maire de Saint-Jeoire-Prieuré - 73 (suppléants)

AGENDA DES AD

16 DÉCEMBRE

• Assemblée générale de l'Association des maires du Bas-Rhin

• Assemblée générale de l'Association des maires de l'Ariège

Conseil de l'association prévention routière : Lionel Walker, maire de Saint-Fargeau-Ponthierry - 77

Commission sur les déchets imprimés : Alain Roussel, maire de Saint-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen - 76 ; Alain Rouault, adjoint au maire de Saint-Ouen - 93 ; Nicolas Forissier, maire de La Châtre - 36 ; Pierre-Paul Léonelli, adjoint au maire de Nice - 06

21 JANVIER

• Assemblée générale de l'Association des maires de Gironde

7 FÉVRIER

• Réunion des directeurs d'associations départementales